

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	38
Date de la convocation	27/01/2023
Certifié exécutoire le	09/02/2023
Date d'affichage	09/02/2023
Envoyé en préfecture le	09/02/2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice,

CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne pouvoir CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LELIEVRE Carla (donne procuration à TAVERT Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

4-2023 : aide économique Village Vacances à Treignac

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de la SARL Domaine de Treignac et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 1 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à la SARL Domaine de Treignac de 16 800 € pour son investissement
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 09/02/2023

Le Président, Philippe JENTY.



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvezère

Fiche synthèse

Reprise du village vacances de Treignac

SARL Domaine de Treignac

Présentation du porteur de projet

Nom / prénom du porteur : Christophe BOITEL et Frédéric TROQUET

Structure du porteur de projet

Dénomination de la structure : Domaine de Treignac

Forme juridique : SARL

Activité : hébergement et restauration

Effectif salarié : 4 gérants

Présentation du projet

Localisation du projet : Treignac

Nature(s) de projet (investissement matériel / immatériel / immobilier...) :

☒ Création

☒ Travaux

☒ Acquisition de matériel

☐ Recrutement

☐ Transmission / reprise

☐ Développement

Description succincte du projet (avec quelques arguments : amélioration, performance, innovation, emploi) :

Frédéric TROQUET est le nouveau propriétaire du Village Vacances de Treignac. Il souhaite rénover la structure afin de la moderniser et de proposer des services de logements touristiques de qualité, en pleine nature.

Pour ce faire, il souhaite notamment créer un restaurant, un bar, rénover la piscine, les gîtes (notamment 170 portes et fenêtres), installer des pompes à chaleur, ...

Il souhaite aussi proposer un cadre agréable, en pleine nature et respectueux de l'environnement. Pour ce faire plusieurs hectares autour du Village sont ou seront plantés d'arbres fruitiers. La présence d'un refuge de la LPO à proximité permettra aussi la mise en place de visites concernant

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvezère

l'observation et la protection des oiseaux. Le site du Village Vacances sera par ailleurs interdit aux véhicules thermiques.

Le Village vacances va aussi conclure un partenariat avec la station Sport Nature de Treignac. L'idée est qu'il propose le logement aux touristes, tandis que la Station proposera les activités.

Projet en faveur de création / maintien d'emploi (si oui, combien) :

☒ Oui : emploi des 4 gérants.

☐ Non

Délais prévus pour la réalisation du projet : travaux à partir de septembre 2022

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Acquisition du bien	350 000,00 €	Aide à l'acquisition	30 000,00 €	3 000,00 €	1%
Barrière automatique	3 436,00 €	Aide aux travaux	142 656,05 €	9 000,00 €	2%
Coffret électrique piscine	5 931,00 €	Aide au matériel prod	30 000,00 €	4 800,00 €	1%
Extincteurs	2 016,33 €	Autofinancement		507 815,24 €	97%
Fenêtres	113 091,61 €				
Réparation régulateur traitement piscine	7 374,01 €				
Radiateurs et sèche-serviettes	10 807,10 €				
Matériel productif cuisine	11 902,59 €				
Matériel productif cuisine	9 028,40 €				
Four	11 028,20 €				
TOTAL	524 615,24 €	TOTAL		524 615,24 €	100 %

AIDE TOTALE CCV2M 16 800,00 €

Pas d'aide à l'emploi sollicitée

Appréciation de la viabilité du projet

Partenaire mobilisé : Michael CAUQUOT (CCI)

Projet viable :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvezère

☒ Oui avec réserves

☐ Non

Le budget prévisionnel présenté sur 2 ans d'exercice fait état d'un chiffre d'affaires de 212K€ en année 1 et de 251K€ en année 2.

La rentabilité est au rendez-vous du fait de l'absence d'investissements importants et de charges salariales.

Sur la base de ce prévisionnel, l'avis est favorable.

Toutefois, plusieurs réserves peuvent être formulées :

- Aucun emploi saisonnier n'est prévu. La réalisation d'un CA > 200K€ sans aucun salarié apparaît compliqué.
- L'investissement initial est limité à 10 000€ ce qui suppose que l'outil de travail soit immédiatement opérationnel.
- L'activité étant majoritairement touristique, aucun budget « communication » n'est prévu.

Compléments apportés par le porteur de projet :

Emploi saisonnier : pas d'embauche prévue dans le plan prévisionnel. Dépendra des réservations pour l'été 2023. Possibilité de recruter un mi-temps.

Investissements : 175 000 € environ présentés à la CC, ont été financés en 2022 avec trésorerie et prêt travaux. Ne sont pas inscrits dans prévisionnel car ne sont pas financés par les recettes du VV. Travaux 2023 = 10 000 € pour réparation moteur piscine.

Communication : 500 à 1 000 € prévus. Non intégrés dans plan prévisionnel.

Pièces justificatives

Dossier complet :

☒ Oui

☐ Non